



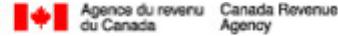
MARTEL JEAN-FRANCOIS
N° d'entreprise du Québec (NEQ)
:
N° d'identification :

2268428648
1065616293

Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ



Taxe sur les produits et services, taxe de vente harmonisée et taxe de vente du Québec



Canada Revenue Agency

Accusé de réception

Vous avez utilisé clicSÉQUR express et vous avez transmis les renseignements le 28 février 2013 à 15 h 52 min 58 s. Le numéro de référence est **000015007**.

Il est recommandé de conserver le numéro de référence, car il est nécessaire pour effectuer un paiement au moyen du service de paiement en ligne.

L'entreprise a un solde à payer. Vous pouvez faire son paiement par l'intermédiaire de notre service de paiement en ligne, auquel vous pouvez accéder en cliquant sur Suivante.

Dossier	TQ0001
Raison sociale	GROS GIN ELECTRONIQUE
Numéro de compte TPS	852346444RT0001
Période TPS/TVH	Du 9 août 2012 au 31 décembre 2012
Période TVQ	Du 9 août 2012 au 31 décembre 2012
Date d'échéance	30 avril 2013

Déclaration de la TPS/TVH

Fournitures (chiffre d'affaires) (ligne 101)	21 800
--	--------

Remboursement pour habitations neuves

Montant du remboursement de la TPS/TVH pour les constructeurs d'habitations neuves inclus dans les CTI (ligne 135)	0
--	---

Remboursement relatif au régime de pension

Montant du remboursement de la TPS/TVH relatif au régime de pension inclus dans les CTI (ligne 136)	0
---	---

Calcul de la taxe nette

Total de la TPS/TVH exigible et des redressements (ligne 105)	1 090
Total des CTI et des redressements (ligne 108)	- 0
TPS/TVH nette (ligne 109)	= 1 090,00
	⇒ 1 090,00

Autres crédits**Remboursements**

Autres remboursements de TPS/TVH (ligne 1301)		0
Sous-total des remboursements (ligne 111)	=	0,00
Total autres crédits de la TPS/TVH (ligne 112)	=	0,00 ➔ 0,00

Autres débits

TPS/TVH exigible pour l'immeuble (ligne 114)		0
TPS/TVH exigible pour les fournitures importées (ligne 115)	=	0
Total des redressements fiscaux transitoires	=	0,00 ➔ + 0,00

Total de la déclaration de la TPS/TVH

Total de la TPS/TVH à remettre	= 1 090,00
---------------------------------------	---

Déclaration de la TVQ

Fournitures (chiffre d'affaires) (ligne 201)	21 800
--	--------

Calcul de la taxe nette**Taxe exigible**

TVQ exigible (ligne 203)	2 174,55
Redressements de la TVQ (ligne 204)	= 0
TVQ exigible pour l'immeuble (ligne 214)	= 0
Total de la TVQ exigible et des redressements (ligne 205)	= 2 174,55

Remboursements de la taxe sur les intrants (RTI)

RTI (ligne 206)	0
Redressements de RTI et RTI pour un immeuble (ligne 207)	= 0
Total des RTI et des redressements (ligne 208)	= 0,00
TVQ nette (ligne 209) (Montant ligne 205 – ligne 208)	= 2 174,55 ➔ 2 174,55

Autres crédits

Remboursements

Remboursements à l'intention des organismes de services publics et autres remboursements (ligne 211)

0

Total autres crédits de la TVQ (ligne 212)

=

0,00

→

0,00

Total de la déclaration de la TVQ

Total de la TVQ à remettre

= **2 174,55**

Total pour l'ensemble de la déclaration

Total de la déclaration de la TPS/TVH

1 090,00

Total de la déclaration de la TVQ

+ **2 174,55**

Total à remettre

→ = **3 264,55**

Intention de paiement

Prévoyez-vous faire un paiement d'ici le 30 avril 2013 (date d'échéance) ou, si cette date est passée, d'ici les cinq prochains jours?

Oui

Formulaire prescrit – Président-directeur général**Déclaration d'exactitude**

Les renseignements sont exacts et complets.

Cliquez sur Suivante pour accéder au service de paiement de Revenu Québec.

© Gouvernement du Québec